



Charges non payées et Syndic

Par **hercul88**, le **26/06/2014 à 15:32**

Bonjour,
Depuis aout 2013, mon locataire ne paie plus ses charges qui comprennent notamment la consommation d'eau. Il est actuellement sous le coup d'une procédure d'expulsion qui dure, dure et est appelée à durer.. Dur,dur!
Jusqu'à présent, j'ai réglé ses charges mais ras le bol j'envisage de ne plus le faire.
Le Syndic pourra-t-il se retourner contre lui?
Cordialement

Par **Lag0**, le **26/06/2014 à 15:39**

Bonjour,
Non, le syndic ne connaît que les copropriétaires et n'attend de paiement des charges que des copropriétaires.
Que vous louiez votre logement ne concerne pas la copropriété qui ne doit pas pâtir de vos soucis avec vos locataires.
Si vous ne payez pas vos charges de copropriété, c'est contre vous que le syndic se retournera, pas contre le locataire qui est un parfait inconnu pour lui.